

Rapport de recherche

Évolution conceptuelle et historique du développement durable

Pour une nouvelle intégration aux réalités actuelles de l'utopie du développement durable ou

Pour une action locale concertée nécessaire à la mise en œuvre du développement durable

Recherche et rédaction: Jérôme Vaillancourt, chargé de projets



L'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement 1085, de Salaberry, bureau 331 Québec, Québec G1R 2V7

Téléphone: (418) 522-5861 Télécopieur: (418) 522-7555 Courriel: atelier@mediom.qc.ca

L'Atelier est un organisme à but non lucratif qui offre des services de consultation, élabore des produits de formation et de sensibilisation et participe au développement de projets dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement. Dans sa pratique professionnelle, L'Atelier intègre et applique les notions de développement durable.

Mai 1998 Deuxième édition

Table des matières

Table des matières ii

Liste des figures iii

Liste des abréviations iii

Le développement durable : évolution, utopisme et réalités 4

Les composantes du terme 5

Le développement durable: avant tout une forme de développement en faveur de la qualité de vie 6

Développement ne veut pas dire croissance 7

Les sources du développement durable et son évolution dans l'histoire 9

Les définitions conceptuelles et opérationelles du développement durable 26

Recueil des définitions 26

Écodéveloppement (« Environmentally sound development ») 26

Développement autre ou société de conservation 26

Développement durable (axe conservation) 26

Développement durable - CMED 26

Développement durable - Sauver la planète 27

Développement durable - Déclaration de Rio 27

Modèles et conditions d'application du développement durable 27

Définition du développement durable: en résumé 32

Développement durable et gouvernements: constat (Rio+5) 33

Pour une réactualisation de la notion fondamentale du développement durable 34

Bibliographie 36

Liste des figures

Figure 1: Modèle d'intégration de l'économie classique et du flux des ressources	9
Figure 2: Les cinq dimensions (ou indicateurs de viabilité) du développement durable selon	
(initiateur du concept d'écodéveloppement avec Strong)	27
Figure 3: Modèle définissant le développement durable selon Sadler et Jacobs	28
Figure 4: Le modèle développé par la région-laboratoire du développement durable	29
Figure 5: Les conditions à remplir pour la poursuite du développement durable selon la	
Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)	30
Figure 6: Les conditions d'application du développement durable selon Young	31
Figure 7: Les quatres valeurs fondamentales du développement durable	32

Liste des abréviations

ACDI: Agence canadienne pour le développement international

CIRED: Centre international de recherche sur l'environnement et le développement

CMED: Commission mondiale sur l'environnement et le développement

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FMN (WWF): Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund)

IIED: Institut international de l'environnement et du développement

OMS: Organisation mondiale de la santé

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'environnement

SMC: Stratégie mondiale de la conservation (UICN)

UICN: Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le développement durable : évolution, utopisme et réalités

Le concept du développement durable trouve ses origines théoriques dans le milieu du XIX^e siècle. Une vaste littérature a permis de raffiner la définition conceptuelle de cette notion que l'on associe souvent aux négociations internationales portant sur l'environnement et le développement et surtout aux travaux de la Commision Brundtland. Le concept a débuté à se forger très tôt, mais ce n'est qu'en 1980, avec la publication de la stratégie mondiale de la conservation (SMC), que le terme « développement durable » a été employé au sens qu'on lui attribue aujourd'hui. C'est en effet entre la publication de la SMC et la déclaration de Rio en passant par le rapport Brundtland *Notre Avenir à tous*, que le concept de développement durable a d'une part grandement évolué et, d'autre part, été le plus largement diffusé.

Certains attribuent à la Commission Mondiale sur l'Environnmenet et le Développement (CMED) la popularisation du terme « développement soutenable » ou « durable », c'est selon, et y voient également la définition la plus fiable du concept. D'autres, sans rejeter l'ensemble du rapport de la Commission, n'y perçoivent qu'une définition diplomatique fort englobante mais imprécise quant à l'application concrète. Il n'en demeure pas moins que la Commission Brundtland marquait un point tournant dans l'évolution conceptuelle du développement durable.

Essentiellement, le concept de développement durable tente de réconcilier le développement et le respect de la nature. Grâce au rapport Brundtland, « le concept est devenu le cri de ralliement de tous ceux qui s'intéressent au développement économique et à la protection de l'environnement, c.-à-d. à l'harmonisation de l'économie et de l'écologie... C'est un peu comme si madame Brundtland et son équipe de commissaires avaient réussi à trouver une formule magique capable de réconcilier les militants de l'écologisme et les tiers-mondistes d'une part, avec les bureaucrates gouvernementaux et les entrepreneurs développementalistes de l'autre. » (Vaillancourt 1990: 21)

Depuis, la notion de durabilité associée au concept de développement durable a été utilisée à tort et à travers. Le terme est si galvaudé que c'est à croire que les gouvernements du monde ont reprogrammé leurs ordinateurs pour qu'automatiquement le mot développement durable remplace partout de leurs discours et politiques, toute référence à la croissance économique (Sachs 1997). La Commission Brundtland avait même recensé près de 100 conférences ou colloques ayant pour thème le développement durable en six mois (entre janvier et juin 1990: Brundtland Bulletin n°7, mars 1990).

Cette ferveur est aujourd'hui beaucoup plus modérée qu'elle ne l'a été jusqu'au point culminant que constitue le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992. De toute cette effervescence on ne retient qu'une évolution accélérée du concept de développement durable et une incapacité des gouvernements à rencontrer les objectifs qu'ils s'étaient fixés en 1992. Néanmoins, le bilan peut paraître moins négatif lorsque l'on considère qu'à travers le monde, de nombreuses expériences d'application des principes de développement durable ont été menées à l'échelle locale se soldant parfois par des échecs mais souvent par des réussites.

Ce qui demeure par-dessus tout, en plus de l'utilisation tous azimuts du terme, c'est un nombre impressionnant de définitions sectorielles du « développement durable ». Cette surabondance et surutilisation du terme en a quelque peu occulté la définition et il est temps de lever ce voile.

À l'heure des bouleversements majeurs dans la société et l'économie, il y a lieu de questionner l'importance relative que joue le développement durable au sein du développement de nos sociétés et surtout, de se rendre compte du véritable rôle qu'il pourrait occuper en tant que projet de civilisation, ce qu'il a toujours été au fond. De fait, nombreux sont ceux qui croient que le développement

durable en tant que projet de société ou d'utopie, saurait pleinement résoudre les problèmes criants de la crise socio-économique que traversent les pays du monde (autant développés qu'en développement). C'est justement parce qu'il a été dénué de son sens initial et que l'on a cru qu'il était du ressort des ministères de l'environnement de l'appliquer au lieu d'en faire le point central des états et des politiques gouvernementales, voire même transcendental aux niveaux politique des gouvernements, que le développement durable ne joue pas le rôle prépondérant qu'on lui dévouait dans les stratégies mondiales de l'UICN, du PNUE et de la CMED (volet démilitarisation progressive pour financer l'application du développement durable).

Alors que l'écart entre les riches et les pauvres s'accentue, que les gouvernements continuent d'investir massivement dans les programmes militaires et que la croissance économique aux accents néolibéralistes se fait souvent au détriment de la biodiversité et de la population, qu'en est-il du concept de développement durable mais surtout de son application eu égard à son intégration à de multiples politiques gouvernementales?

Les composantes du terme

Le terme « développement durable » se compose de deux mots qui, selon certains sont incompatibles en français. La notion de développement durable fait référence au terme anglais de « Sustainable Development ».

Cette expression a été critiquée comme se prêtant à des interprétations parfois antinomiques. La confusion a été favorisée par le fait qu'on employait indifféremment « développement durable », « croissance durable » et « utilisation durable », comme si ces expressions revêtaient une signification identique. Tel n'est pas le cas. La notion de « croissance durable » comporte en effet une contradiction dans les termes, puisque rien de physique n'est susceptible de croître indéfiniment. Quant à la formule « utilisation durable », elle s'applique par définition exclusivement aux ressources renouvelables: elle implique une utilisation respectant la capacité de renouvellement.

UICN, 1991

Outre les controverses entourant la définition du terme, il souffre avant tout d'un problème d'ordre linguistique dans la langue de Molières. Bien que l'ensemble de la documentation réfère sans distinction aux termes « développement viable », « développement soutenable » et « développement durable », c'est le qualificatif « durable » qui a été retenu par les membres francophones des Nations Unies après que l'ait adopté le Canada, considéré comme le pays de la francophonie le plus actif dans la promotion du concept lors du Sommet de Rio. D'aucuns considèrent ce choix comme étant trop peu significatif. Certains y préfèrent le qualificatif « viable » qui véhicule davantage une idée de qualité et de développement qualitatif que l'on ne retrouve pas dans le terme « durable » ou « durabilité » où il est plus question de vaincre le temps. D'autres s'en remettent au néologisme français de l'« écodéveloppement », considéré comme l'ancêtre du développement durable et qui fut présenté dans le cadre de la conférence de Stockholm en 1972. ¹.

Depuis le rapport Brundtland (dans sa traduction française utilisait le terme « développement soutenable ») et le Sommet de la Terre, le terme du développement durable s'est répandu comme

_

¹ Le terme « écodéveloppement » est issu de la pensée française. Selon Sachs, c'est ce terme qui était traduit dans la périphrase « environmentally sound development » du langage des Nations Unies et plus tard « sustainable development ». Pour Vaillancourt (1991), le terme n'a pas été retenu en français en raison de sa connotation trop évidente au mot « écologie » que les défenseurs traditionnels du développement avaient en horreur tout autant que le mot « environnement ». Ce dernier, dans son sens écologique, n'est apparu pour la première fois dans une encyclopédie que dans l'édition de 1973 d'*Universalis*. Villeneuve (1998) ajoute qu'auparavant, le terme était essentiellement réservé au monde de l'architecture. Dans l'esprit de la conférence de Stockholm, l'encyclopédie ajouta cet aspect du mot environnement dans un addenda puis, plus tard, dans le document principal.

une trainée de poudre. L'interprétation se veut désormais plus englobante en jouxtant, aux côtés des aspects écologiques et environnemautaux, les préceptes d'une société juste et équitable et d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement et des besoins fondamentaux nécessaires à la vie et à son maintien.

Dans la préface du livre de Claude Villeneuve (*Qui a peur de l'an 2000*), Francesco di Castri présente sa vision du développement qui se doit d'être durable et réfute ainsi la caractéristique d'oxymoron que certains attribue au concept.

Le développement durable aspire à faire la synthèse, dans la pensée et dans l'action, de deux aspects également essentiels, voir transcendantaux, de la condition humaine si bien décrite par André Malraux. D'une part, le mot « développement » évoque l'esprit d'entreprise et d'initiative qui doit caractériser, au-delà des ensembles de l'industrie, du commerce et des services, chaque individu tout au long de sa vie s'il veut rester digne, et encore selon une expression inspirée de Malraux, *d'avoir vécu jusqu'à sa mort*. Le développement, c'est l'ouverture de nouveaux espaces de liberté, le goût du changement et du risque en tant que facteur de stimulation et d'innovation, la création artistique et scientifique. C'est tout le contraire de la stagnation, de la passivité, de la résignation.

D'autre part, le qualificatif « durable » recouvre les espaces de participation et de solidarité avec les autres, proches et lointains, connus et inconnus, les générations futures, la nature. C'est l'aspiration sécuritaire et identitaire, la prévoyance et la défense du patrimoine naturel et culturel. Ses valeurs sont la dignité, le respect, l'équité et le droit social. C'est tout le contraire de l'indifférence et du mépris d'autrui.

Il ne devrait pas y avoir d'antinomie entre ces deux termes. Notre héritage du présent, notre potentiel de durabilité sont surtout les fruits du développement du passé, de l'évolutif au culturel et à l'économique, avec tous les changements successifs qu'il a comportés et qu'il faut savoir assumer. Notre organisation sociale ne peut qu'être la synthèse de deux forces puissantes et nécessairement compatibles: l'élan libéral (voire libertaire) de recherche de la liberté individuelle et l'élan égalitaire (voir communautaire) de recherche de la justice.

Francesco di Castri

Président du Comité de l'UNESCO pour le suivi du Sommet de Rio sur l'environnement et le développement

Le développement durable: avant tout une forme de développement en faveur de la qualité de vie

Il ne faut pas oublier qu'au centre de la notion de « développement durable », il y a le développement. Le développement est un tout dynamique, alimenté par trois champs d'action qui apportent chacun un élément de progression, de transformation: l'économie, la dimension sociale et l'environnement (selon l'approche systémique, il s'agit des systèmes bio-physique, économique et socio-culturel). Ces champs connaissent des interrelations qui lient leur influence, rendant indissociables leurs implications sur la dynamique du développement et leur interaction se mesure dans le temps et dans l'espace (voir figure en page suivante).

Ignacy Sachs (1981) voyait, dans ses premiers essais entourant la définition d'« écodéveloppement », le développement comme un tout qui intégrait les dimensions du monde connu de la société. « Le développement est un tout. Les dimensions culturelles, sociales, économiques, institutionnelles, politiques et écologiques doivent être traitées dans leurs interrelations par une politique intégrée. » (Sachs, 1981: 139)

« ...le problème que nous avons à examiner est celui de l'harmonisation entre les stratégies de la croissance socio-économique et la gestion de l'environnement avec ses trois aspects: ressources, espace et qualité du milieu physique. [...] En franchissant un pas de plus, on peut dire que nous aurons à examiner les projets de civilisation où le socio-économique et l'écologique sont étroitement imbriqués. » (Sachs 1981: 21)

Mécanisme	Dimensions
interactions	Échelle temporelle Échelle spatiale
interrelations (indissociabilité)	Environnement (système bio-physique) Économie (système économique) Valeurs et organisation sociales (système socio-culturel)

Sachs (1997) résumait la pensée onusienne issue du Sommet de Rio en écrivant, à propos du développement et de l'éthique du développement qu'il « se doit maintenant d'obéir à trois critères: « la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique à l'aune macro-sociale (c.-à-d. en tenant compte des coûts sociaux et écologiques externalisés par les entreprises). ».

Pour Villeneuve (1998), la notion de développement répond aux aspirations de l'être humain. « De la même façon que les individus se développent au point de vue physique ou intellectuel, les sociétés cherchent, dans leur évolution, à se développer sur le plan économique aussi bien que culturel. » Au cours de l'histoire et encore aujourd'hui, le développement est une question de survie. La qualité de vie est également au cœur des objectifs de développement d'une société. Pour promulguer cette qualité de vie à ses membres, la société doit satisfaire les besoins des individus qui la composent dans une perspective de pérennité tout en s'assurant de posséder (ou de se donner) les structures et la capacité d'y répondre. La qualité de vie est une notion qui varie d'une société à l'autre et ne signifie pas exclusivement quantité de biens. (Villeneuve 1998)

La qualité de vie humaine passe donc par la satisfaction des besoins essentiels et conséquemment, un minimum de consommation est nécessaire pour les satisfaire. Croissance économique et développement, vue de façon complémetaire, devraient ainsi assurer, pour tous les peuples de toutes les nations et pour les générations futures, la satisfaction des besoins essentiels que sont: la santé et la longévité, l'occupation valorisante, l'éducation, les sentiments de liberté et de sécurité, le respect des droits fondamentaux et la culture.

Développement ne veut pas dire croissance

Le développement anticipé à long terme est fort différent de la croissance. Cette perspective du développement, partagée par les organisations internationales (et nationales), affirmée dans le rapport Brundtland et réaffirmée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, nous invite à concevoir désormais la croissance sous un angle plus englobant, plus viable et surtout plus équitable. Cependant, pour que ce développement puisse être mis en œuvre, il nécessite des changements profonds des schèmes de valeurs sociales et de consommation qui ont cours actuellement et surtout, il devra surpasser les préceptes de la doctrine néolibérale montante.

Plusieurs auteurs et chercheurs mettent en garde ceux qui croient qu'à tort, développement et croissance sont synonymes. L'adéquation entre développement et croissance s'est révélée, à travers l'histoire de l'humanité, source d'iniquité et d'appauvrissement. Mais il n'est pas question de freiner la croissance, comme le Club de Rome le clamait dans son rapport *Halte à la croissance* en 1972, il faut plutôt réorienter la croissance économique à la faveur d'un développement qui soit durable.

« Beaucoup de confusion peut être évitée si nous pouvons nous entendre pour utiliser le terme croissance pour référer uniquement à l'échelle quantitative des dimensions physiques de l'économie. Des améliorations qualitatives peuvent être appelées développement. La croissance de l'organisme économique signifie de plus larges mâchoires et un plus gros système digestif. Son

développement signifie une digestion plus complète. Ainsi, les limites à la croissance n'impliquent pas de limites au développement. » (Daly 1988).

À ce titre, comme plusieurs intervenants le dénoncèrent, il est impossible d'être contre la croissance économique lorsque celle-ci implique davantage de nourriture pour les pauvres ou d'emplois pour les chômeurs. Cependant, il faut veiller à ce que cette croissance s'effectue de manière viable ou soutenable et qu'ainsi elle ne prive pas les générations futures ou d'autres nations, de nourriture et d'emplois.

Selon les modèles économiques classiques de l'offre et la demande, la recherche de l'équilibre du système rend possible, au plan théorique, la croissance infinie. La croissance est une nécessité et devient la seule possibilité, pour les états, de mettre en œuvre des politiques sociales et environnementales. Selon ce modèle, l'accélération de la croissance permet de générer des surplus pour que les plus pauvres survivent et pour financer la lutte contre la pollution. Or, le modèle classique touche sa propre limite car la destruction des écosystèmes pour générer des revenus et pourvoir à leur conservation et leur rétablissement ne s'avère pas rentable. Au contraire, les tenants de ce modèle sont désormais conscients que l'environnement, lorsqu'il est affaibli, nuit grandement au développement économique (par voie de conséquence à la croissance d'une nation et de sa société).

Le débat lancé par le Club de Rome avec le concept de croissance zéro ou encore le courant de pensée de Malthus, mettait en exergue le fait que la disponibilité des ressources de la biosphère est limitée. Ce même constat avait été repris dans le rapport Brundtland et désormais, de nouveaux modèles économiques comme l'écocomptabilité, l'économie néoclassique de la conservation (Lewis Gray et Harold Hotelling) ou l'économie environnementale tentent de combler les lacunes majeures de l'idéologie du marché libre et de l'équilibre concurrentiel (Adam Smith et John Hicks) entre l'offre et de la demande. La vision de Young intègre à l'économie traditionnelle le flux des ressources naturelles que nous procure l'environnement. Cet élargissement promulgue une valeur plus importante à l'environnement (cependant difficile à comptabiliser) et permet de justifier les sommes investies dans sa protection.

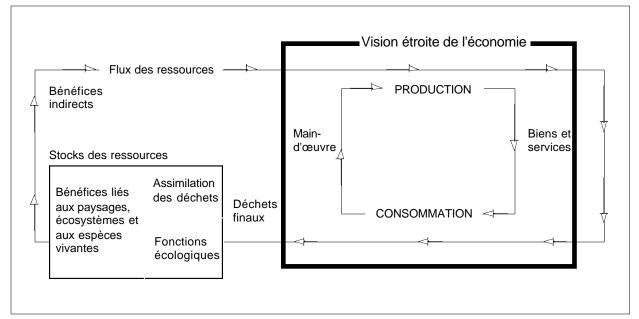


Figure 1: Modèle d'intégration de l'économie classique et du flux des ressources

Adapté de Young, M.D. 1992. Sustainable Investment and Resources Use. Parthenon-UNESO et Villeneuve (1998)

Les sources du développement durable et son évolution dans l'histoire

On doit la généralisation du terme « développement soutenable » et « développement durable » à la Commission des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement (CMED) qui déposait, après trois années d'audition et de rédaction, son rapport final en 1987.

Le concept du développement durable a évolué et s'est raffiné au cours des trente dernières années et plus particulièrement depuis 1987. L'étude de cette évolution peut se limiter aux événements marquants et documents majeurs qui ont fait progresser, connaître et diffuser le concept de développement durable: la conférence de Stockholm et sa déclaration (1972) en réaction au concept de croissance zéro du Club de Rome (*Halte à la croissance*, 1972), *la Stratégie mondiale de la conservation* (1980), la Commission mondiale des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CMED- Rapport Brundtland, *Notre Avenir à tous*) en 1988, la *Stratégie pour l'avenir de la vie* (1991) et la *Déclaration de Rio* (1992).

Cette évolution conceptuelle est exposée dans le tableau suivant « Cheminement historique de l'évolution du concept de développement durable ». Il évoque les diverses définitions et les principes entourant cette notion au cours de l'histoire et présente les étapes importantes de cette évolution.

Que les définitions évoluent, qu'elles soient différentes ou que les interprétations varient, cela « reflète la vitalité du concept et indique la nécessité d'en préciser les paramètres d'application. » (Villeneuve 1998). Le temps et l'espace comptent pour beaucoup dans la définition du développement durable. Le temps est une perspective essentielle pour l'application de ce type de développement et c'est donc avec plus de recul qu'on sera en mesure d'attribuer le qualificatif « durable » à une forme ou une autre de développement. En fait, à l'heure actuelle, très peu de gens peuvent affirmer avec précision quelles pratiques ou quelles actions relèvent du développement durable. Par contre, il est beaucoup plus aisé de dire ce qui n'en est pas.

tableau de 11 pages + 2 cartons

Les définitions conceptuelles et opérationelles du développement durable

Recueil des définitions

Voici un recueil des définitions du développement durable. Pour plus de détail quant au contexte et aux principes entourant ces définitions, veuillez vous référer au tableau précédent « Cheminement historique de l'évolution du concept de développement durable ».

Écodéveloppement (« Environmentally sound development »)

Maurice Strong et Ignacy Sachs

Concept qui désigne un type de développement intégré qui tient compte des contraintes écologiques et du long terme, un développement socio-économique écologiquement viable.

Développement autre ou société de conservation

Fondation Dag Hammarsköld, Kimon Valaskis, EdwardGoldsmith et Société Royale du Canada

Proposait un autre type de développement confiant en soi, endogène, centré sur les besoins réels, en harmonie avec la nature et ouvert au changement institutionnel.

Développement durable (axe conservation)

UICN, PNUE, FMN (WWF), FAO, UNESCO, Stratégie mondiale de la conservation (SMC)

La conservation au service du développement durable où le développement durable est défini comme la modification de la biosphère et l'emploi de ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie. Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables.

Développement durable - CMED

Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement (CMED), Rapport de la Commission (appelé aussi Rapport Brundtland), *Notre Avenir à tous*

«Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

le concept de « besoins », plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;

l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Un développement qui se fait au détriment de la qualité de l'environnement ne peut pas être viable à long terme. Un développement basé sur l'exploitation des ressources, pour être durable, devra respecter le taux de renouvellement de la ressources, dans le cas d'une ressource renouvelable, ou devra prévoir un échéancier de remplacement de la ressource, dans le cas d'une ressource non renouvelable. Le souci d'équité entre les générations doit également se manifester à l'intérieur d'une même génération.

Développement durable - Sauver la planète

UICN, PNUE, FMN (WWF), Sauver la planète: Stratégie pour l'Avenir de la Vie

La stratégie définit le développement durable par le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

Développement durable - Déclaration de Rio

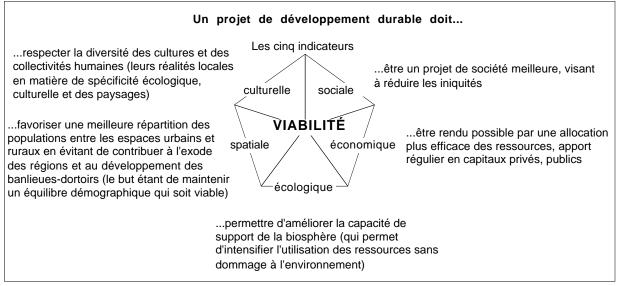
Déclaration adoptée par les représentants de 170 pays en 1992

La déclaration stipule que le développement durable est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, et que le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Modèles et conditions d'application du développement durable

Des définitions sont issues des principes (repris dans le tableau), des conditions et des modèles qui viennent en aide à l'application du développement durable. Dans bien des cas, la lecture des modèles permet une meilleure compréhension des notions associées à la définition du développement durable et la réflexion autour des conditions permet de susciter un questionnement lors de la conception de projets orientés vers un développement plus durable.

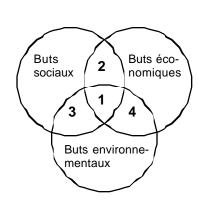
Figure 2: Les cinq dimensions (ou indicateurs de viabilité) du développement durable selon Sachs (initiateur du concept d'écodéveloppement avec Strong)



Sachs, Ignacy. 1992. Transitions Strategies for the 21st Century. In *Nature and Resources*. Vol.28, n°3. p.4-17; Sachs, Ignacy, 1993. *L'Écodéveloppement*. Éditions Syros.

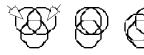
Figure 3: Modèle définissant le développement durable selon Sadler et Jacobs

Jacobs et Sadler



- 1 Développement durable
- 2 Économie communautaire (ou socialedémocrate selon Ferron 1993)
- 3 Conservation équitable (ou système d'autoconsommation en agriculture durable selon Ferron 1993)
- 4 Intégration environnement-économie

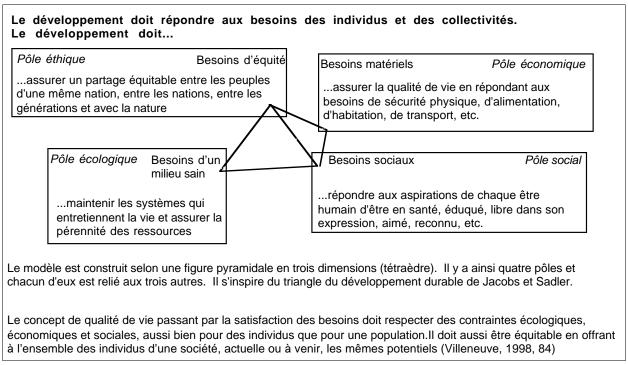
Le modèle se fonde sur la théorie des ensembles. Il propose d'analyser le développement durable comme un ensemble de buts.



Selon Ferron (1993), seuls les ensembles de l'équité socio-politique (buts sociaux) et économie (buts économiques) peuvent se déplacer vers celui de l'environnement bio-physique (buts environnementaux), qui est presque à sa limite. Ce déplacement permet l'atteinte d'un développement plus durable (accroissement de l'intersection des trois cercles "1").

Sadler, Barry et Jacobs, Peter. 1990. Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable: la clé de l'avenir. In *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun.* Ottawa: Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.

Figure 4: Le modèle développé par la région-laboratoire du développement durable



Villeneuve, Claude. 1998. Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable. Sainte-Foy: Éditions MultiMondes et UNESCO; Région-laboratoire du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Sans date. Une région engagée dans le développement durable: explication et grille d'analyse. Document d'information. Alma.

Figure 5: Les conditions à remplir pour la poursuite du développement durable selon la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)

Système politique	Système économique
qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions	capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome
Système social	Système de production
capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré	qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement
Système international	Système administratif
qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement	souple, capable de s'autocorriger

Adapté de la CMED. 1988. Notre Avenir à tous. Éditions du Fleuve et Publications du Québec.

Figure 6: Les conditions d'application du développement durable selon Young

Les conditions doivent être remplies, à divers degrés, pour un projet envisagé, qu'il soit local et limité ou national ou subnational. Bien entendu, il s'agit avant tout d'un questionnement servant à alimenter les réflexions des promoteurs, institutionnels ou privés, lors de la conception de leur projet.

Maintien de la qualité de l'environnement

Conservation des cycles de la matière et des nutriments:

Limitation des émissions en deçà de la capacité de support des écosystèmes;

Préservation des paysages

• Éviter les erreurs gouvernementales

Utiliser les mécanismes du marché;

Faire la promotion de la responsabilité à l'égard des ressources naturelles et humaines;

Taxer les activités d'extraction et d'usage des ressources;

Favoriser les démunis;

Rechercher la stabilité politique et économique;

• Maintenir des possibilités pour l'avenir

Mettre fin à la dégradation environnementale;

Adopter une attitude prudente devant l'incertitude sur les répercussions environnementales:

Accroître la diversité économique, écologique et sociale; Favoriser des taux d'intérêt réels bas:

Ajuster la démographie au taux de remplacement;

Rendre obligatoire l'éducation primaire et secondaire

• À l'échelle nationale et internationale

Augmenter l'aide aux pays pauvres;

Favoriser le libre-échange, y compris avec les pays pauvres;

Ajuster et améliorer les législations environnementales et sociales entre les partenaires économiques de manière à éviter les fuites de capitaux vers des pays moins exigeants;

Réduire la dette des pays pauvres;

Favoriser les transferts de richesse vers les pays pauvres

• Utilisation efficiente des ressources

Principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur; Compensations pour la production de bénéfices non comptabilisés:

Allocation et renforcement des droits d'usage;

Couplage de garanties d'approvisionnement avec des garanties de protection de l'environnement;

Éviter les subventions qui réduisent les prix des ressources:

Ne pas masquer les indicateurs écologiques par des subventions:

Recherche de l'efficacité technologique;

Promotion du recyclage et de la durabilité des produits

• Conserver le capital-nature

Ressources conditionnellement renouvelables: Intégrer les coûts de remplacement dans les prix des ressources:

Investir dans l'amélioration de la productivité; Subordonner la récolte à la productivité des

écosystèmes;

Mettre fin à la dégradation des ressources

Ressources non renouvelables:

Maintenir la valeur des ressources;

Réinvestir les montants des droits d'exploitation dans la recherche de solutions de rechange;

Investir dans la valorisation des ressources conditionnellement renouvelables

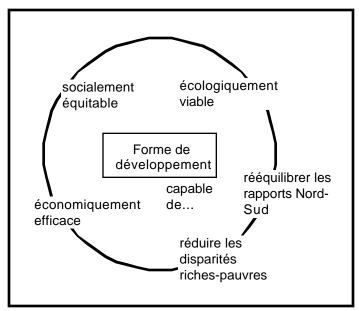
Cette liste de conditions tient du défi incontournable, des compromis sont possibles mais bien des années nous séparent du jour où les promoteurs intègreront l'ensemble de ces questionnements à la conception des projets. Ces conditions s'inspirent du modèle de Young qui intègre et tente de comptabiliser les services rendus par l'environnement dans les calculs de l'économique classique. Il se veut plus englobant que la vision étroite de l'économique actuelle.

Youg, M.D. 1992. Sustainable Investment and Resources Use. Parthenon-UNESCO.

Définition du développement durable: en résumé

On pourrait enfin synthétiser le développement par rapport à ses quatre valeurs fondamentales (Villeneuve 1998).

Figure 7: Les quatres valeurs fondamentales du développement durable



Outre les valeurs et les aspects éthiques du développement durable, Crabbé (1997) considère que la philosophie suivante sous-tend la plupart des définitions: « Le développement durable est axé sur les personnes en ceci qu'il vise à améliorer la qualité de la vie humaine, et il repose sur la protection de la nature en ceci qu'il est conditionné par le nécessité de respecter la capacité de la nature de fournir des ressources et des services biologiques. De ce point de vue, qui dit développement durable dit améliorer la qualité de la vie humaine tout en respectant les limites des écosystèmes connexes. » (Crabbé 1997).

Pour clarifier les multiples interprétations, Villeneuve (1998) affirme que le développement durable « ...doit être compris comme un développement à la fois supportable, pour les individus, les collectivités et les écosystèmes, et viable, en ce sens qu'il soit autosuffisant à long terme. Il exprime la prise de conscience des limites de la croissance et du développement sous leur forme actuelle... » (Villeneuve 1998).

En dernier lieu, le développement durable est une utopie en ce sens qu'il vise à changer une situation présente et qu'il est tourné vers l'avenir (Crabbé 1997). Comme ce changement vise surtout l'adaptation continuelle du système économique en fonction des limites de la capacité de support de la biosphère, le développement durable n'existe pas (Villeneuve 1998). Du moins, pas encore. La CMED affirmait que « le développement soutenable n'est possible que si l'évolution démographique s'accorde avec le potentiel productif de l'écosystème. »(CMED 1988)

On constate donc que le développement durable demeure une hypothèse et qu'il constitue un outil d'analyse tourné vers le long terme dans une perspective d'équité, de respect de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie.

Compte tenu que les objectifs du développement durable se réalisent à moyen et long terme, on ne devrait parler que **d'actions orientées vers l'atteinte d'un développement qui soit plus durable**. De fait, du point de vue de l'analyse prospective, on ne pourra vérifier que demain (voire des années) si l'**intention de développement durable** qu'on accorde à un projet qui démarre aujourd'hui, s'avère juste et fondée.

Développement durable et gouvernements: constat (Rio+5)

À la rencontre de Rio+5, plusieurs observateurs ont constaté l'impuissance des gouvernements dans la mise en œuvre des principes du développement durable. Constatant que très peu de décisions économiques sont prises en fonction d'une vision à long terme, que les gouvernements étaient davantage préoccupés à rencontrer les exigences de la mondialisation et de répondre aux vœux de la doctrine économique néolibérale que de réaliser les objectifs qu'ils s'étaient fixés à Rio et que finalement, le développement durable n'était pas perçu, par les gouvernements, comme une partie importante de la solution visant à résoudre la crise socio-économique qui secoue divers pays, les observateurs de Rio+5 dressaient un bilan plutôt sombre des années s'étant écoulées depuis le Sommet de la Terre.

D'autres diront qu'au moins, des conventions internationales sont signées et ont le mérite d'exister, même si elles sont peu contraignantes et qu'on repousse parfois la réalisation des objectifs qu'elles contiennent. De plus, le Sommet de Rio aura au moins légué le programme d'action, quoique controvorsé, qui permet d'orienter le travail sur le terrain, au sein des collectivités.

La mondialisation érigée au rang d'une véritable idéologie et les impératifs de la concurrence sont invoqués par les partisans de la croissance pure et dure pour reporter à un aveenir incertain les considérations d'ordre social et environnemental...C'est pourquoi le développement durable et le laisser-faire sont incompatibles.

Propos des économistes T.Havelmoo et J.Tinbergen, lauréats du Prix Nobel (Sachs 1997)

« De toute évidence, l'introduction du terme développement durable dans le langage politique de bien des pays n'a pas changé grand-chose aux objectifs et aux pratiques de leurs décideurs. »(Villeneuve 1998)

Dans le bilan que dresse Francesco di Castri, président du Comité de l'UNESCO pour le suivi du Sommet de Rio, il attribue notamment la chute de l'intérêt pour le développement durable et le ralentissement des efforts pour sa mise en œuvre au manque d'objectifs concrets, aux changements de priorité des États et à l'absence de fonds. Il ajoute que: « La protection de l'environnement est loin d'avoir adopté l'approche proactive et préventive qui s'imposerait dans les conditions nouvelles [faisant référence aux objets du Sommet de Rio], en vue de suivre le binôme développement-environnement. En outre, elle est marginalisée le plus souvent dans les ministères de l'Environnement, eux-mêmes marginalisés au sein de leurs gouvernements. Le développement durable est de leur ressort, tandis que l'autre développement est suivi par les bien plus puissants ministères des Finances, avec le plus souvent un net clivage entre les deux. Même dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qui ne peut que refléter la situation des pays, un fossé infranchissable sépare la Commission pour le développement durable ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) du Fonds monétaire international (FMI) ou de l'Organisation mondiale pour le commerce. » (di Castri 1997).

Comme on peut le constater, l'avenir du développement durable dans l'application d'une partie seulement de son concept, réside dans l'action au niveau local, par des collectivités, des organisations diverses etc.

Pour une réactualisation de la notion fondamentale du développement durable

Attendu que la mobilisation sans précédent animée par la Commission Brundtland et le Sommet de la Terre autour de considérations humanitaires et envrionnementales comme jamais la civilisation n'avait vécu a été rapidement estompée par l'importance du discours néolibéraliste réduisant la vision de pérennité, favorisant la déréglementation, délaissant les problèmes de paupérisation au profit de la rentabilité économique et ne jurant que par la mondialisation et la compétitivité pour assurer le développement des nations;

Attendu que le système économique actuel et les gouvernements ont échoué dans la résolution de la crise sociale que traverse plusieurs pays et qui voit s'accroître les écarts entre les riches et les pauvres de toutes les nations;

Attendu que plusieurs des principes et objectifs qui accompagnent la notion de développement durable ont été occultés par les gouvernements dans leur action et leur pratique et que seul le terme, souvent vide de sens, a été retenu dans les discours et les politiques;

Attendu que le développement durable constitue un véritable projet de société apte à rétablir les valeurs éthique de partage et de solidarité, à favoriser la création d'emploi par une gestion rationnelle de l'environnement et de ses ressources et, partie intégrante du processus il saurait résoudre les problèmes de la crise sociale;

Attendu que le développement durable nécessite des réformes majeures des politiques publiques et des institutions par ses caractéristiques de vision à long terme et de développement intégrant les dimensions sociale, écologique et environnementale;

Attendu que le développement durable implique des changements profonds de valeurs et de comportements (consommation et perception);

Attendu que l'application des principes du développement durable passe avant tout par l'action locale des collectivités plus que par l'action et la pratique des gouvernements nationaux et subnationaux;

Attendu qu'il existe diverses interprétations valables du développement durable mais que persistent des valeurs fondamentales communes;

Attendu que le développement durable intègre la notion temporelle de vision à long terme et qu'il est par conséquent hasardeux ou difficile d'affirmer dès maintenant ce qui relève du développement durable sans n'avoir pu mesurer les effets à moyen et long terme.

Il est proposé

- ♦ de privilégier un discours invoquant davantange l'intention d'un développement plus durable ou viable pour ainsi affirmer une volonté et une finalité plutôt qu'une certitude;
- ♦ d'élaborer et d'adopter une plateforme nationale autour d'une stratégie proactive visant à développer la viabilité selon les pistes suivantes:
 - les considérations environnementales doivent être enchâssées dans l'élaboration des politiques économiques;
 - le développement économique comporte un devoir inéluctable de justice sociale;
 - le développement sous-entend un progrès qualitatif tout autant que quantitatif (« développement » ne veut pas simplement dire « croissance »)
- ♦ d'insérer à cette stratégie d'application des indicateurs et des mesures de suivi pour analyser les résultats des actions orientées vers un développement durable;
- ♦ d'adopter une définition englobante du développement durable s'arrimant à la stratégie d'application, considérant les valeurs fondamentales de ce type de développement et permettant d'orienter les actions locales et régionales vers ce type de développement;
- de forger des alliances de complémentarité avec des groupes parallèles qui poursuivent des actions et des objectifs s'apparentant directement ou indirectement au développement durable mais qui œuvrent dans les dimensions sociale et économique (par exemple, le champ de l'économie sociale, de l'économie environnementale, des écoles vertes Brundtland, etc.);
- ♦ de diffuser et de vulgariser la notion de développement durable et surtout les principes concrets de son application dans la cadre d'expériences réussies ou échouées;
- ♦ de favoriser l'éducation relative à l'environnement axés sur le développement durable autant pour les jeunes que pour le public en général et démontrant notamment, la nécessité et les effets positifs de changement de valeurs et de comportements que propose le développement durable.

Bibliographie

- Vaillancourt, Jean-Guy. 1990. « Le développement durable ou le « compromis » de la Commission Brundtland; désarmement, développement et protection de l'environnement » in *Cahier de la recherche éthique n°15*. Éditions Fides. p. 17-44.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1992. « L'histoire du concept de développement durable » in *Franc-Vert*. vol.9, n°5, p. 30-32.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1995. « Penser et concrétiser le développement durable » in *Écodécision*. n°15. p. 24-29.
- Crabbé, Philippe J. 1997. Le développement durable: concepts, mesures et déficiences des marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise. Document hors-série n°16. Industrie Canada.
- Villeneuve, Claude. 1998. *Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable.* Sainte-Foy: Éditions Multimondes et UNESCO. 303 p.
- Strong, Maurice F. 1997. « Ranimer la flamme » in *Écodécision; dossier Rio, cinq ans plus tard* n°24, printemps, p.18-19.
- Sachs, Ignacy. 1997. « Sur un ciel d'hiver, quelques hirondelles... » in *Écodécision; dossier Rio, cinq ans plus tard* n°24, printemps, p.20-22.
- Sachs, Ignacy. 1981. *Initiation à l'Écodéveloppement*. Toulouse: éditions Privart, collection regard.
- Sachs, Ignacy. 1980. *Stratégies de l'Écodéveloppement*. Paris: éditions Économie et Humanisme et éditions Ouvrières.
- Sachs, Ignacy. 1993. L'Écodéveloppement. Paris: éditions Syros.
- CMED (Rapport Brundtland). 1988. *Notre Avenir à tous, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.* Montréal: éditions du Fleuve et Publications du Québec
- UICN, PNUE, FMN. 1980. *La Stratégie mondiale de la conservation*. Gland, Suisse: Union internationale pour la conservation de la nature.
- Groupe de Lisbonne. 1995. *Limites à la compétitivité; Vers un nouveau contrat mondial*. Éditions Boréal.
- Lefebvre, Jean-François, Guérard, Yves et Jean-Pierre Drapeau. 1995. *L'autre écologie; économie, transport et urbanisme une perspective macroécologique*. Sainte-Foy: éditions MultiMondes et GRAME.
- Major, Louis. 1991. Le développement viable dans la Capitale nationale: Vers un plan d'action intégré pour l'agglomération. Commission de la Capitale nationale, division de l'aménagement à long terme, direction de l'aménagement de la Capitale.
- Young, M.D. 1992. Sustainable Investment and Resources Use. Parthenon-UNESCO.

- di Castri, Francesco. 1997. « Trois chansons pour Rio » in *Écodécision; dossier Rio, cinq ans plus tard* n°24, printemps, p.23-25.
- di Castri, Francesco. 1998. « La fascination de l'an 2000 » in *Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable*. Sainte-Foy: Éditions Multimondes et UNESCO, p.vii-xv.
- Ferron, Pierre. 1993. « Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable » in *Pleins feux sur une ruralité viable*. Montréal: Éditions Écosociété, p.57-78.
- Turgeon, Alexandre, L'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. 1995. *Débat public sur l'énergie: mémoire*.
- Roseland, Mark. 1992. *Le développement durable des centres urbains: guide à l'intention des pouvoirs locaux*. Série sur le développement durable de la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE). Ottawa: TRNEE.
- Gariépy, Michel, Domon, Gérald et Peter Jacobs. 1990. *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain: essai d'application au cas montrélais*. Montréal: Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, Notes de recherche.
- Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. 1990. Le développement durable, une question d'équilibre: actes du forum sur le développement durable.